DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mars 2025

Délibération n° 13-2025
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 30
Votants contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur
027-[illegible]-DAJ-DEL-25-054-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2025
Publication : 10/03/2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.
Pouvoirs : Sara FERAUD à Laurence BEATRIX, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Sébastien LERAT à Claire PITETTE, Sandrine BOZEC à François VANFLETEREN
Absents : Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Laurence CAUSIER-LEMIRE
Date de la convocation : Vendredi 28 février 2025
Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Exposé des motifs :

Le musée est un lieu de vie, où chacun est amené à se sentir à son aise. Intégrant ainsi la politique culturelle municipale, Culture pour tous, le musée des beaux-Arts propose plusieurs types d'animations à destination des familles afin de toucher tous les âges (de la petite enfance à l'adolescence). Les animations familiales (museo-doudou, ateliers familiaux, contes) rencontrent un vif succès avec la création d'un noyau d'habitués. Le partenariat avec le service parentalité s'est considérablement développé depuis 2 ans, passant de 1 séance à 4 en 2024. Chaque séance rencontre un franc succès et permet de toucher des familles qui ne sont pas habituées du musée et qui reviennent sur d'autres temps forts. Les familles viennent généralement pendant les vacances scolaires et principalement lors des manifestations gratuites : Nuit européenne des musées, Journées européennes du patrimoine et les 1ers dimanches du mois.

Fort de ce succès, le musée a entamé depuis 2024 une véritable démarche d'accueil et de médiation culturelle à destination des familles. Il s'est, par exemple, doté de mallettes de médiation adaptées qui permettent de découvrir le musée de façon ludique.

Dans cette dynamique, il est proposé de favoriser l'accès au musée de Bernay pour les familles, en leur accordant la gratuité tous les samedis. La gratuité concerne deux adultes maximum accompagnant leurs enfants de moins de 18 ans.

Ce projet, qui relève également du droit culturel de l'enfant et des droits culturels de manière générale, permettra au musée de candidater à l'obtention de la charte « Musée joyeux », dispositif de l'association Môm'art qui reconnait les efforts réalisés dans les musées pour les familles.

Il est demandé au conseil municipal de valider la gratuité de l'accès au musée tous les samedis pour les familles (maximum 2 adultes + enfants).

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
Vu la délibération n° 50-2023 en date du 20 juin 2023 portant nouvelle politique tarifaire des services culturels ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle grille tarifaire des équipements culturels incluant l'accès gratuit au musée tous les samedis pour les familles (2 adultes maximum accompagnés d'enfants de moins de 18 ans).

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire